



Paris, le 5 octobre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Quand Mme Péresse veut instrumentaliser le prétoire pour faire taire Act Up-Paris**

Act Up-Paris a appris à travers une demande de protection fonctionnelle mise à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 09 octobre 2018, l'intention de Mme Valérie Péresse, sa présidente, de porter plainte pour diffamation contre Act Up-Paris suite à la campagne « #PéresseDélinquante ».

Nous sommes consternéEs que la grande priorité de Mme Péresse soit d'attaquer une association nationale de lutte contre le sida dont l'objet du plaidoyer est seulement de lui demander de faire appliquer les décisions du Tribunal Administratif de Paris et de la Cour d'Appel de Paris.

Pour rappel, l'exclusion par Île-de-France Mobilités des personnes titulaires de l'Aide Médicale d'État (AME) de la réduction de 50% sur les transports en commun - obligatoire dans la loi depuis 2001 - a un impact sur la vie de plus de 115 000 femmes, hommes et enfants parmi les plus précaires de la région.

Act Up-Paris réaffirme qu'il s'agit d'un obstacle supplémentaire à l'accès aux structures de soins, à la prévention et au dépistage du VIH-Sida. Cette décision dresse une série d'entraves dans la vie quotidienne des personnes dépossédéEs qui les assigne à résidence et ce faisant les rend particulièrement vulnérables au VIH-Sida. La pauvreté, la précarité administrative, l'entrave à la prise en charge, la clandestinité sont en effet des facteurs de contamination majeurs largement identifiés et documentés par les experts et professionnellEs de santé, à tous les niveaux.

Act Up-Paris enjoint les membres du Conseil d'Administration de Île-de-France Mobilités de refuser la protection fonctionnelle à Mme Péresse.

Ce n'est pas aux usagerEs des transports en commun de la région de prendre en charge les frais d'avocat d'une présidente qui a sciemment enfreint la loi et qui ne respecte pas les décisions de justice la condamnant pour cela.

Mme Péresse encensait notre association et ses combats à la suite de la sortie du film *120 battements par minute* à l'été 2017. Dans une tribune sur les récupérations de la lutte contre le sida datant de Juillet 2017, une de nos anciennes présidentEs écrivait à son propos qu'elle "n'était pas si loin des ennemi-e-s de la lutte contre le sida qu'Act Up-Paris devait affronter à l'époque où se déroule [le film]".

**Il semble aujourd'hui qu'elle soit officiellement passée dans le camp des ennemi-e-s.**